

VILLE D'AMMERSCHWIHR

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL D'AMMERSCHWIHR
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

Le conseil municipal de la Ville d'Ammerschwihr s'est réuni en séance ordinaire, le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick REINSTETTEL.

Membres présents / 19 élus en fonction /13 élus présents.

Madame et MM. Patrick REINSTETTEL, Marc SCHIELE, Nathalie BOHN, Bruno MEYER respectivement Maire et Adjointes,

Mesdames et MM. Lucie GLEIZES, Béatrice THOMAS, Muriel BOESCH, Benoît WAGNER, Robin KOENIG, Marie RIEBERT-KILLE, Eric WEIBEL, Gaëlle BEYL et Jean-François FLECK.

Absents (2) : MM. Pascal FEUERSTEIN et Etienne DREYER.

Absents excusés (4) : Mme Joëlle BERGAENTZLÉ, M. Eric COLON, Guillaume KAPPLER, Pascal EPPELE.

Procurations (3) : Mme Joëlle BERGAENTZLÉ a donné procuration de vote à Mme Nathalie BOHN. M. Eric COLON a donné procuration de vote à M. Jean-François FLECK. M. Pascal EPPELE a donné procuration de vote à M. Bruno MEYER.

ORDRE DU JOUR

1	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2	APPROBATION DU PROCES-VERBAL, SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025
3	COMMUNICATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 du CGCT DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL 3.1 Droit de préemption 3.2 Concessions de cimetière
4	GOLF PUBLIC - DSP - VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026
5	FINANCES – PÉRISCOLAIRE CADET ROUSSELLE / CONTRIBUTION FINANCIERE 2026 AU FONCTIONNEMENT
6	FINANCES - TARIFICATION GENERALE 2026
7	FINANCES - TARIFICATION SPECIFIQUE BUDGET EAU 2026
8	FINANCES - EXERCICE 2026 – EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
9	RESSOURCES HUMAINES / DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES GRADES ASSOCIES A UN EMPLOI PERMANENT
10	DIVERS – COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et sans tarder, ouvre la séance.

DCM_2025-12-15-1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L. 2441-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire, au scrutin ordinaire à main levée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DESIGNE M. Bruno MEYER comme secrétaire de séance.

DCM 2025-12-15-2 - APPROBATION PROCES-VERBAL, SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 17 novembre 2025 est soumis à approbation et adopté à l'unanimité, sans commentaire ni observation.

DCM 2025-12-15-3 - COMMUNICATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 du CGCT - DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**3.1 Non exercice du droit de préemption urbain / Délégation au titre de l'article L. 2122-22-15°**

Date de la décision DIA	Références Cadastrales Section et parcelle	Situation du bien	Superficie du bien (ares)	Zone du PLUi	Nature du bien
21.11.2025	Section 06, parcelle 28	3 rue des Primevères	6.66	Ub	Bâti
25.11.2025	Section 02, parcelle 25	3 rue des Cigognes	2.37	Ua	Bâti
01.12.2025	Section 05, parcelle 31	Lieudit Schliff	6.10	Ap	Jardin
12.12.2025	Section 06, parcelles 294 et 296	32 rue des Lilas	6.14	Ub	Bâti

3.2. Concessions au cimetière / Délégation au titre de l'article L. 2122-22-8°

Durant l'exercice 2025, 6 renouvellements de concession ont été délivrés, 3 pour une durée de 30 ans et 3 pour une durée de 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION AINSI FAITE.

DCM 2025-12-15-4 - GOLF PUBLIC - DSP - VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026

Vu la demande présentée par le directeur de UGOLF Ammerschwihr, accompagnée d'une grille tarifaire,

Considérant les dispositions du contrat de délégation de service publics sous forme d'affermage, avec ilot concessif pour l'exploitation du golf d'Ammerschwihr-Trois Epis, s'agissant de la grille tarifaire qu'il y a lieu de valider pour l'exercice à venir,

Entendu les explications fournies par le délégataire, à savoir qu'en application de l'article 45 de la DSP, la grille tarifaire est soumise à la formule de révision des prix suivante : $K=0,05+0,95(a*Sn/So + b*Evn/Evo)$

$K=1,015893024$

Quelques modifications sont appelées à intervenir en 2026 :

Green fee : Augmentation selon l'indice de révision des prix.

Location : Identique au tarif de 2025, création d'un pack voiturette + balle logotée Ammerschwihr pour les touristes.

Enseignement : Les tarifs des cours école de golf, collectifs débutant et perfectionnement restent les mêmes depuis 2022. L'an dernier, introduction d'un abonnement débutant 2ème année et perfectionnement monogolf dont le prix ne change pas.

Abonnement : Sur l'abonnement monogolf, les abonnées avaient jusqu'à cette année la carte LeClub Accès intégrée à leur abonnement. Cette carte leur permettait d'avoir une assurance interruption de jeu et un programme de fidélité (4€ en bon d'achat tous les 100€). Pour 2026, proposition est faite de les upgrader vers la carte LeClub golf Gold, qui était uniquement intégrée pour les abonnements Grand Est, France Access et France. Cette carte, en plus des mêmes avantages que la carte Access, permet d'avoir jusqu'à 50 % de remise sur les greenfees dans l'ensemble des golfs du réseau LeClub Golf qui compte plus de 220 golfs en France. Elle coûte 19 € HT intégrée en plus du coefficient de révision des prix.

Remise fidélité : Une remise de fidélité de 5 % est accordée aux abonnés qui renouvelleront leur abonnement avant la date d'échéance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

PREND ACTE des changements à intervenir en 2026,

VALIDE la tarification telle que proposée par UGOLF Ammerschwihr à compter du 1^{er} janvier 2026.

DCM_2025-12-15-5 - FINANCES – PÉRISCOLAIRE CADET ROUSSELLE / CONTRIBUTION FINANCIERE 2025 AU FONCTIONNEMENT
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les effectifs de la structure périscolaire, à la rentrée de septembre,

Considérant qu'il y a lieu de fixer d'ores et déjà le montant de la subvention attribuée à l'association Cadet Rousselle pour l'exercice 2026, afin d'en permettre le mandatement dès le début de l'année, versement par mensualités ou trimestrialités par avance, afin d'éviter à la structure des problèmes de trésorerie,

Sur proposition du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DIT que le montant de la subvention annuelle à venir est fixée à 91 000 € qui se décompose ainsi : 48 000 € au titre du concours financier « convention d'objectifs », 33 000 € au titre d'une contribution aux charges de loyer et 10 000 € au titre des charges locatives.

AUTORISE le versement au titre du concours financier « convention d'objectifs » dès le mois de janvier 2026.

S'ENGAGE à inscrire ces crédits au budget général 2026, chapitre 65.

DCM_2025-12-15-6 - FINANCES – TARIFICATION GENERALE 2026

VU la réunion de travail en commissions réunies, le 8 décembre 2025 séance au cours de laquelle il a été question de la tarification générale pour l'exercice à venir,

Entendu la proposition de ne pas appliquer de hausse, en maintenant la tarification à son niveau actuel,

Sur proposition du Maire, l'assemblée est invitée à fixer les tarifs, redevances et loyers applicables à compter du 1^{er} janvier 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

FIXE les tarifs divers, redevances et loyers exigibles à compter du 1^{er} janvier 2026, tels qu'ils apparaissent au tableau annexé à la présente délibération.

DCM 2025-12-15-7 - FINANCES - TARIFICATION SPECIFIQUE BUDGET EAU 2026

VU la politique tarifaire annoncée pour 2026 par le SIENOC, Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar, le prix de vente de l'eau étant maintenu à son niveau de 2025,

ENTENDU les conclusions de la commission « finances », réunie le 8 décembre 2025, et les explications du maire,

ENTENDU la hausse importante des tarifs annoncée depuis par le SITEUCE, Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées de Colmar et environs via la CCVK,

ENTENDU les interventions de Messieurs Robin KOENIG et Benoit WAGNER qui se déclarent fort mécontents de subir au niveau communal une hausse de tarif destinée au préfinancement par le SITEUCE d'un méthaniseur dont la rentabilité reste à prouver, une irritation qui se traduira dans leur vote annoncent-ils, quand bien même la contestation affichée de la politique menée par ledit syndicat sera sans effet,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR UNE VOIX CONTRE, DEUX ABSTENTIONS, 13 VOIX POUR

DIT que la facturation 2026 tiendra compte des tarifs ci-dessous indiqués :

TARIFICATION 2026	2023	2024	2025	2026
M3 D'EAU	2.75	2.81	2.90	2.90
<i>Dont part variable SIENOC, pour information</i>	1.27	1.30	1.30	1.30
ASSAINISSEMENT AU M3	1.40	1.43	1.60	1.70
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU AU M3	0.583	0.583	0.594	0.606
<i>Pour information, taux pollution domestique</i>	0.35	0.35	/	/
<i>Pour information, taux collecte</i>	0.233	0.233	/	/
Redevance Consommation d'eau potable €/m3			0.39	0.40
Redevance performance <u>eau potable</u> 0.12 x 0.47 coefficient soit 0.056 €/m3			0.066	0.056
Redevance performance <u>assainissement</u> 0.38 x 0.39 coefficient soit 0.15 €/m3			0.138	0.15
TOTAL au m3 en € HT hors part fixe assainissement	4.733	4.823	5.094	5.206
Part fixe semestrielle Assainissement	2.00	4.00	6.00	6.00

COMPTEURS D'EAU / Location annuelle € HT										
Diamètre	2023	2024	2025	2026		Diamètre	2023	2024	2025	2026
15	14	14	15	15		30	37	37	38	38
20	15	15	16	16		40	72	72	73	73
25	30	30	31	31		50	80	80	81	81

FIXE également à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

PRISE D'EAU TEMPORAIRE	PM 2025	2026
Caution pour prise d'eau temporaire	500 €	500 €
Forfait prise d'eau temporaire (pour installation, pose et dépose du compteur en heure normale de jour, du lundi au vendredi, y compris les relèves)	150 €	150 €
Forfait annuel pour compteur de saison (pose et dépose saisonnière du compteur en heure normale de jour, du lundi au vendredi, y compris les relèves)	50 €	50 €
Location de compteur (par mois entamé)	35 €	35 €
Pour ces différentes situations, en sus, paiement du volume d'eau selon relevés au tarif en vigueur lors de la facturation	PM	PM

Cession de compteurs (de confort) – forfait pour compteur usagé, non étalonné, ne pouvant servir de base de facturation ou de contestation. Compteur installé depuis plus de 5 ans...	25 €	14 €
Cession de compteurs (de confort) – forfait pour compteur usagé, non étalonné, ne pouvant servir de base de facturation ou de contestation. Compteur installé depuis moins de 5 ans...	14 €	25 €
Vol d'eau – Forfait	500 €	500 €

DCM_2025-12-15-8 - FINANCES - EXERCICE 2026 – EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, les dispositions légales rendent possible l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée communale.

Proposition est faite par le Maire de mettre en œuvre cette possibilité, sachant que les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2026, lors de son adoption, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-1.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, avant le vote du budget 2026, à l'engagement et au mandatement de dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tant pour le budget général que pour le budget eau & assainissement.

DIT que le montant des dépenses autorisées avant le vote du budget 2026, soit 25 %, s'élève à 116 000 € pour le budget principal et à 29 250 € pour le budget eau et assainissement, le détail par opération figurant en annexe.

DCM_2025-12-9 - RESSOURCES HUMAINES / DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES GRADES ASSOCIES A UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;

Vu la délibération du 10 septembre 1971 portant création de l'emploi permanent de secrétaire général de mairie ;

Vu la délibération du 23 septembre 2024 portant validation des emplois existant et approbation de l'état du personnel,

Vu l'organigramme de la commune et la fiche de poste associée à l'emploi permanent ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent de secrétaire générale de mairie afin d'assurer l'adéquation entre les fonctions exercées et les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent de secrétaire général de mairie, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Emploi permanent : Secrétaire général de mairie – Grades : Attaché territorial principal, attaché territorial, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, rédacteur territorial - Durée hebdomadaire de service (DHS) : 35/35^{èmes} - Nombre d'emplois : 1.

ADOpte à effet du 1^{er} janvier 2026, la modification de l'état du personnel annexé à la présente délibération.

DCM 2025-12-15-10 - COMMUNICATIONS - DIVERS**Agenda**

Le maire rend compte des différentes manifestations auxquelles lui-même, les adjoints et plusieurs élus ont assisté depuis la dernière séance.

Il évoque les prochains rendez-vous, dont la cérémonie de la Libération qui se déroulera à Kientzheim le 21 décembre. La traditionnelle cérémonie des vœux est fixée quant à elle au 23 janvier.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20h10.

Le maire

Patriek REINSTETTEL



Le secrétaire de séance

Bruno MEYER


VILLE D'AMMERSCHWIHR

**Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations
adoptées par le conseil municipal le 15 décembre 2025**

N ° d'ordre dans la séance	RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025	N ° de la délibération	
1	DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	DCM_2025-12-15-1	Adoptée
2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025	DCM_2025-12-15-2	Adoptée
3	COMMUNICATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 du CGCT / DÉCISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DÉLEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL 3.1 Droit de préemption 3.2 Concessions de cimetière	DCM_2025-12-15-3	/
4	GOLF PUBLIC - DSP - VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026	DCM_2025-12-15-4	Adoptée
5	FINANCES – PÉRISCOLAIRE CADET ROUSSELLE / CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2026 AU FONCTIONNEMENT	DCM_2025-12-15-5	Adoptée
6	FINANCES - TARIFICATION GÉNÉRALE 2026	DCM_2025-12-15-6	Adoptée
7	FINANCES - TARIFICATION SPÉCIFIQUE BUDGET EAU 2026	DCM_2025-12-15-7	Adoptée
8	FINANCES - EXERCICE 2026 – EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DCM_2025-12-15-8	Adoptée
9	RESSOURCES HUMAINES / DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DES GRADES ASSOCIÉS À UN EMPLOI PERMANENT	DCM_2025-12-15-9	Adoptée
10	DIVERS – COMMUNICATIONS	DCM_2025-12-15-10	Adoptée